



13 octobre 2021

Coronavirus (COVID-19) Intensification de la vaccination

Afin d'atteindre une immunité collective permettant de protéger la population contre le COVID-19 et de lever les restrictions, le Conseil fédéral propose d'intensifier les efforts de vaccination au moyen de plusieurs mesures. Après consultation des cantons, il a retenu trois des quatre mesures annoncées, à savoir une semaine nationale de la vaccination, des unités mobiles de vaccination et des entretiens individuels d'information. Il renonce à l'octroi de bons d'achat de 50 francs pour incitation à la vaccination. Lors de la consultation préalable, le Conseil d'Etat s'était prononcé en faveur de la semaine dédiée à la vaccination, s'était opposé aux bons de 50 francs et avait demandé davantage de souplesse dans les mesures de vaccination mobile et d'entretiens d'information. Il évaluera les possibilités de mise en œuvre des mesures soutenues par la Confédération.

Selon l'état actuel des connaissances, un taux de vaccination de 93% parmi les plus de 65 ans et d'environ 80% chez les 18-65 ans permettrait d'atteindre une immunité collective suffisante pour protéger la population contre le COVID-19 et lever les mesures de restriction. Actuellement, 87% des personnes âgées de 65 et plus ont reçu deux doses de vaccin en Valais. Ce taux se monte à 62% chez les 16-64 ans (état au 12.10.2021). Afin de soutenir les cantons dans leurs efforts de vaccination, le Conseil fédéral a adopté plusieurs mesures.

Semaine nationale de vaccination

Le Conseil fédéral organisera, en collaboration avec les cantons, une semaine nationale de la vaccination du 8 au 14 novembre. Celle-ci prévoit une importante campagne de communication ainsi que divers événements organisés dans les cantons. Le Valais participera à cette semaine spéciale avec différentes actions à définir.

Unités mobiles et entretiens individuels

Le Conseil fédéral a décidé de soutenir financièrement les cantons qui mettront en place des unités de consultation et de vaccination mobiles ainsi que des entretiens personnalisés sur tout le territoire cantonal.

Le Conseil d'Etat relève qu'il a déjà mis en place des équipes de vaccination mobiles pour répondre à des besoins spécifiques dans des écoles et des régions éloignées des possibilités de vaccination existantes (centres de vaccination, cabinets médicaux et pharmacies). Le nombre de personnes recourant à ces unités mobiles faiblit depuis plusieurs semaines. Le département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC) évaluera néanmoins l'opportunité de mettre en œuvre la mesure soutenue par la Confédération en veillant à ce que les moyens à déployer ne dépassent pas de manière disproportionnée les gains potentiels en termes de vaccination.



Concernant l'organisation d'entretiens individuels, le Conseil d'Etat estimait, dans sa réponse à la consultation, que cette mesure risquait d'avoir un taux d'efficacité très faible par rapport aux moyens à investir. Le DSSC évaluera toutefois dans quelle mesure l'organisation de tels entretiens peut favoriser l'augmentation du nombre de personnes vaccinées sans que des moyens disproportionnés ne doivent être engagés.

De manière générale, les autorités sanitaires valaisannes poursuivront les efforts de vaccination contre le COVID-19 sur tout le territoire cantonal, en s'appuyant sur le dispositif en place et en prenant au besoin d'autres mesures ciblées.

Personne de contact

Mathias Reynard, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture,
079 328 67 40